



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 Septembre 2021

DOSSIER N°21 :

AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU PÔLE
D'ÉCHANGE MULTIMODAL – PARCELLE
AS 185 APPARTENANT À LA COMMUNE
– AVENUE DE LA LIBÉRATION CHARLES
DE GAULLE – CESSION À BORDEAUX
MÉTROPOLE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 septembre 2021

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Gwénaél LAMARQUE), Valérie BARLOIS – LEROUX (à Maël FETOUH), Michel MENJUCQ (à Guillaume ALEXANDRE), Daniel BALLA (à Violette LABARCHEDE), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Alain GERARD)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

DOSSIER N° 21 : AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL – PARCELLE AS 185 APPARTENANT À LA COMMUNE – AVENUE DE LA LIBÉRATION CHARLES DE GAULLE – CESSION À BORDEAUX MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Bordeaux Métropole va procéder prochainement à l'aménagement du parvis du pôle multimodal situé avenue de la Libération Charles de Gaulle, à l'angle de l'avenue Georges Clémenceau sur les parcelles AS 185 et AS 186.

Cet aménagement est en lien avec les projets déjà réalisés (tramway Ligne D) et à venir (halte ferroviaire et reconstruction de la résidence Galliéni) dans le secteur.

La parcelle AS 185, d'une superficie de 75 m², appartient à la commune du Bouscat. Elle était occupée jusque-là par un poste de détente gaz qui a été démoli par Régaz.

Au regard de l'intérêt pour la commune d'aménager cet espace, et dans la mesure où il s'agira d'un aménagement public, il est proposé une cession gratuite à Bordeaux-Métropole.

Une estimation en ce sens des Domaines a été réalisée en date du 5 août 2021.

Ainsi,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'estimation du service des Domaines en date du 5 août 2021,

VU les extraits de plans cadastraux sur lesquels figure en jaune l'emprise à céder,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'aménager ce parvis,

CONSIDÉRANT que l'emprise à céder permettra la réalisation d'un équipement public,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR**

Article 1 : Approuve les termes de cette cession de foncier au profit de Bordeaux Métropole, et ce à titre gratuit,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la réalisation de cette opération de cession et notamment l'acte authentique de vente en la forme administrative qui en découlera.

Fait et délibéré le 28 Septembre 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

45